



Réunion du 26 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à LA GORGUE sur convocation de son Président du dix-neuf septembre deux mille vingt-deux.

N° 46-2022

**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES**

**Présentation,
adoption des Bilans
2020 et 2021 du
Programme Local de
Prévention des
Déchets Ménagers et
Assimilés (PLPDMA).**

Nomenclature 9.1

Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance :

titulaires : 71 - suppléants : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Présents CCFL (4) : BROUTEELE Philippe - DELVALLE Jean - DUYCK Joël - HENNEON François-Xavier

Présents CCFI (36) : BAILLEUL Jean-Pierre - BERTIN Philippe - BETOURNE Cédric - BOULET Elizabeth - BOUREL Michel - CARLIER Marie-Françoise - DARQUES Jérôme - DEBOUDT Nathalie - DEHESTRU Fabrice - DELANGUE Bernadette - DEVOS Joël - DUHAYON Bruno - DUHOO Michel - EVERAERE Luc - GRESSIER Elisabeth - GRIMBER Philippe - JUDE Frédéric - LEFEBVRE Franck - LEGRAND Michèle - LEMAIRE Roger - LOUVET Bruno - MAERTEN Gérard - MASQUELIER Philippe - OLIVIER Serge - POPELIER Bernadette - RUCKEBUSH Jean-Benoît - SCHRICKE Jean-Luc - SEINGIER Patrice - SMAL Éric - STORET César - TIBERGHIEEN Didier - UNVOAS Marie - VANDAMME Régis - VANDECAVEYE Pierre-Laurent - VANDENBERGHE Marjorie - WEEXSTEEN Emmanuel

Absents suppléés (7) : DELABRE Aimé par VANECCLOO Serge (CCFL) - DURUT Jocelyne par GOEDGEBUER Catherine (CCFL) - CRINQUETTE Philippe par DEGRAVE Géraldine (CCFI) - DELFOLIE Yves par CITERNE Denis (CCFI) - GAUTIER Antony par VANDENABEELE Florent (CCFI) - MAMETZ Danielle par DENIS Laurent (CCFI) - PLAETEVOET Jean-Michel par STOPIN Hélène (CCFI)

Pouvoirs (5) : BELLEVAL Valentin à GRIMBER Philippe (CCFI) - DAUTRICOURT Jean-François à VANDECAVEYE Pierre-Laurent (CCFI) - DELAIRE Carole à POPELIER Bernadette (CCFI) - DELVA Hervé à DUHOO Michel (CCFI) - DEWYNTER Jean-Jacques à CARLIER Marie-Françoise (CCFI)

Excusés (2) : BOONAERT Jean-Philippe (CCFL) - DE FARIA Anita (CCFI)

Absents (17) : PRUVOST Philippe (CCFL) - ABADIE Luc (CCFI) - ASSEMAN Céline (CCFI) - BARREZEELE Laurence (CCFI) - BEVE Francis (CCFI) - BEVE Nicolas (CCFI) - BILLIET Didier (CCFI) - BOULIER Eddie (CCFI) - DELEURENCE Thierry (CCFI) - DENEUCHE Marc (CCFI) - DEVEY Sylvain (CCFI) - DORMION Elise (CCFI) - DOYER Daniel (CCFI) - DUHAMEL Gaël (CCFI) - LEMIERE Emmanuel (CCFI) - LEROY Guy (CCFI) - LORIDAN Evelyne (CCFI)

Délibération n° 46 – 2022 : Autres domaines de compétences (Nomenclature 9.1)
Bilans annuels 2020 & 2021 des actions réalisées ou programmées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Par délibération en date du 25 février 2019, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté par le Comité Syndical du SMICTOM des Flandres pour le territoire englobant les communes de la CC Flandre Intérieure et de la CC Flandre Lys.

L'objectif du PLPDMA est d'atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2024, le programme de prévention se décline en six axes thématiques et seize actions qui seront mises en œuvre d'ici 2024.

La mise en œuvre du PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel où est évalué l'impact des mesures mises en place sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites.

En raison de la pandémie Covid-19 et les mesures sanitaires mises en place, de nombreuses actions n'ont pu être mises en œuvre durant les années 2020 & 2021. De même pendant cette période, il n'a pas été envisageable de réunir la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.

Les bilans 2020 & 2021 ont été à l'ensemble des membres de la pour avis, avant présentation au Comité Syndical.

Il convient en séance du Comité syndical, de présenter et d'adopter les données chiffrées du bilan des actions du PLPDMA mises en œuvre au cours des années 2020 & 2021, avant mise à la disposition du public sur le site Internet du SMICTOM des Flandres.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- **d'adopter les bilans annuels 2020 & 2021 présentant les indicateurs financiers et statistiques des actions menées au sein du territoire du SMICTOM des Flandres dans le cadre de la prévention des déchets.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

Le Président du SMICTOM des Flandres




Philippe BROUTEELE